

Ã‰tude sur les ressources en eau souterraine stratÃ©giques

Dossier de la rÃ©daction de H2o
July 2011

Â

L'Agence de l'eau RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e Corse publie une Ã©tude sur les ressources en eau souterraine stratÃ©giques dans la zone du fleuve RhÃ©ne

Cette Ã©tude est de par son Ã©chelle une premiÃ¨re en France. Elle identifie 44 zones stratÃ©giques pour la production d'eau potable sur la nappe alluviale. Pour chaque zone stratÃ©gique, l'Ã©tude a Ã©tabli un bilan de qualitÃ©, de quantitÃ©, de vulnÃ©rabilitÃ©, de pressions d'usages, de l'occupation des sols et du classement des zones dans les documents d'urbanisme... L'ensemble est prÃ©sentÃ© sous forme cartographiÃ©e.

Cette Ã©tude est de par son Ã©chelle une premiÃ¨re en France. Elle identifie 44 zones stratÃ©giques pour la production d'eau potable sur la nappe alluviale. Pour chaque zone stratÃ©gique, l'Ã©tude a Ã©tabli un bilan de qualitÃ©, de quantitÃ©, de vulnÃ©rabilitÃ©, de pressions d'usages, de l'occupation des sols et du classement des zones dans les documents d'urbanisme... L'ensemble est prÃ©sentÃ© sous forme cartographiÃ©e.

Aujourd'hui 2,3 millions de personnes sont alimentÃ©es en eau potable Ã partir de captages prÃ©levant l'eau de la nappe du RhÃ©ne, du Bugey Ã la Camargue (180 millions de m³/an prÃ©levÃ©s Ã partir de 291 puits). Cette eau est de qualitÃ© bien supÃ©rieure aux eaux du fleuve grÃ¢ce Ã la protection naturelle dont elle bÃ©nÃ©ficie (effet filtre des berges, du lit du fleuve, et des sols, capacitÃ©s d'autoÃ©purÃ©ation, de dilution et de dispersion au sein des alluvions). Elle est souvent de qualitÃ© potable dÃ's le prÃ©cipitÃ©ment dans le milieu, sans traitement. Cette ressource est cependant fragile. Les pollutions industrielles, artisanales ou agricoles (solvants, hydrocarbures, pesticides, nitrates, etc.) menacent certains puits de captage. Elles ont dÃ©jÃ provoquÃ© des fermetures de captages, comme ce fut le cas, Ã Saint-PÃ©ray, en ArdÃ©che, suite Ã une pollution industrielle. Ailleurs, des collectivitÃ©s ont dÃ©installÃ© des dispositifs onÃ©reux de dÃ©pollution pour distribuer une eau potable.

Par ailleurs, les besoins en eau potable augmenteront de 20 % dans les 25 prochaines annÃ©es dans cette zone, en proportion de l'accroissement de la population. DÃ's lors la prÃ©servation de la ressource destinÃ©e Ã l'eau potable doit Ãªtre absolument prioritaire sur ces territoires stratÃ©giques en les mettant Ã l'abri des risques de pollution que

peuvent reprÃ©senter le dÃ©veloppement de l'urbanisation, des zones d'activitÃ©s, des infrastructures de transport, mais aussi de l'exploitation de granulats, ou les pratiques agricoles polluantes.

L'agence invite les collectivitÃ©s de chacune de ces 44 zones stratÃ©giques Ã les protÃ©ger en les inscrivant dans les documents d'urbanisme : PLU (plans locaux d'urbanisme), SCOT (schÃ©mas de cohÃ©rence territoriale), contrats de milieux, etc. Si ce sujet est traditionnellement absent des documents d'urbanisme, les Ã©volutions rÃ©centes offrent aux collectivitÃ©s une occasion de l'introduire.Â La directive cadre sur l'eau de 2000 demande de prÃ©server les ressources destinÃ©es Ã la production d'eau potable pour permettre leur mise en distribution avec un minimum de traitement. Le SDAGE 1 RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e a repris cet objectif et en assure ainsi une transposition dans le bassin versant RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e. Plus rÃ©cemment, en juillet 2010, la loi Grenelle 2Â a renforcÃ© le principe de gestion intÃ©grÃ©e de l'urbanisme et prÃ©vu la prise en compte par les schÃ©mas de cohÃ©rence territoriale (SCOT) de la "prÃ©servation de la qualitÃ© de l'eau" et de la "prÃ©vention des pollutions".

Au vu de ces nouvelles possibilitÃ©s, l'Agence de l'eau vient d'adresser un courrier Ã chaque commune des zones concernÃ©es avec une plaquette de prÃ©sentation de l'Ã©tude. Il les incite Ã mettre en place des mesures de sauvegarde. Les collectivitÃ©s pourront alors Ã©tablir des scÃénarios de dÃ©veloppement et des zonages orientant les projets d'amÃ©nagement et l'implantation d'activitÃ©s Ã risque en dehors des zones stratÃ©giques, et veiller Ã les faire respecter. Elles pourront Ã©galement activer les outils dont elles disposent pour maÃ®triser les usages des sols (acquisitions fonciÃ¨res, pÃ©rimÃ©tres de protection) et les usages de l'eau (autorisation de prÃ©tÃ©vements, etc.). Pour protÃ©ger durablement les ressources destinÃ©es Ã l'alimentation en eau potable, la concertation avec les acteurs locaux de ces territoires en pleine expansion Ã©conomique et dÃ©mographique est essentielle.

Agence de l'eau RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e Corse - 04-07-2011